

FRANCE

Le lancement de l'Agenda 2030 en France et dans sa politique étrangère représente de nouveaux défis pour la France

*Geneviève Defraigne Tardieu
Mouvement International ATD Quart Monde*

Résumé :

En juillet 2016, la France s'est portée volontaire à la remise d'un rapport national au Forum Politique de Haut Niveau qui permettra le lancement de l'Agenda France 2030 en France et à l'étranger. La France doit désormais s'engager à mettre en place une transition d'un mode de développement non durable à un véritable développement durable qui ne laisse personne de côté. Cela implique une réorientation des ressources financières, la création d'emplois décents, la mise en place d'un dialogue social et la pérennité de la protection sociale. Cette transition ne pourra être juste que si les sociétés éradiquent la pauvreté et adoptent un mode de développement durable.

En tant que pays riche et puissant, la France a défini des objectifs en matière de développement durable national avec des responsabilités à l'international. Des responsabilités communes mais différenciées sont parfaitement applicables. Il est également important de ne pas nuire aux personnes durant ce processus. La durabilité environnementale, l'intégration sociale et le développement économique doivent faire partie de l'agenda de la France.

Nous saluons le fait que la France se soit portée volontaire à la remise d'un rapport national pour la session 2016 du Forum Politique de Haut Niveau, un an après l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD). La France initie par là le long travail de mise en œuvre de l'Agenda France 2030 au niveau de toutes ses politiques publiques, nationales et internationales. L'Agenda France 2030 indique également que des travaux sont en cours pour développer des indicateurs visant à suivre la mise en œuvre des ODD en France.

Nous saluons également la détermination dont a fait preuve la France lors de la COP21, qui a conduit à l'Accord de Paris et permis à la communauté internationale de prendre des engagements concrets concernant le changement climatique à l'échelle mondiale.

Afin de respecter ses engagements, la France doit désormais contribuer à mettre en place une transition juste d'un mode de développement non durable à un véritable mode de développement durable qui ne laisse personne de côté. Le concept de transition juste, adopté par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) en 2013, implique une réorientation des ressources financières, la création d'emplois décents, la mise en place d'un dialogue social et la pérennité de la protection sociale. Cette transition ne pourra être juste que si les sociétés éradiquent la pauvreté et adoptent un mode de développement durable.

En tant que pays riche et puissant, la France a défini des objectifs en matière de développement durable national avec des responsabilités à l'international. Des responsabilités communes mais différenciées sont parfaitement applicables. Il est également important de ne pas nuire aux personnes durant ce processus. La durabilité environnementale, l'intégration sociale et le développement économique doivent faire partie de l'agenda de la France. Les différentes politiques prévues risquent de manquer de cohérence et d'avoir un impact limité.

L'Agenda 2030 a pour objectif de faire respecter les droits de l'homme pour tous. Un pays ne peut être considéré comme « développé » lorsque 8 % de sa population vit dans la pauvreté¹ et que son mode de consommation et de production contribue à l'épuisement des ressources de la planète. Les pays ne devraient pas être uniquement évalués en fonction de leur PNB, mais également en fonction de leur respect environnemental et de l'accès aux droits de l'homme pour tous les citoyens. Bien que la France

¹ Observatoire des inégalités; <http://www.inegalites.fr/spip.php?article270>, INSEE

soit la sixième puissance économique du monde², la pauvreté est très répandue dans le pays et l'extrême pauvreté persiste³. De nombreuses personnes subissent la violence de la pauvreté et les inégalités fragilisent la cohésion sociale et la démocratie.

En ce qui concerne la responsabilité internationale, la contribution de la France à l'Aide Publique au Développement (APD) est loin de l'objectif de 0,7 % du PNB promis il y a plusieurs décennies. En 2010, l'APD ne représentait que 0,5 % et est descendue à 0,37 %⁴ en 2015. L'aide financière issue des pays riches à destination des pays pauvres est indispensable pour la mise en œuvre des ODD. Il existe cependant un fossé entre les paroles et les actes.

Les défis de la mise en œuvre des ODD en France

Intégrer la lutte contre la pauvreté et le dérèglement climatique. L'Agenda France 2030 doit aborder la question de la durabilité et les causes de pauvreté et d'inégalité. Les politiques nationales devront faire preuve de cohérence et être conçues pour atteindre les ODD. Une cohérence plus forte entre les politiques nationales et internationales et une gouvernance efficace seront nécessaires pour mettre en œuvre l'Agenda dans son intégralité. Impliquant plusieurs organismes gouvernementaux devant travailler en synergie, l'Agenda France 2030 pourrait être géré par le Bureau du Premier Ministre. Des organismes intermédiaires et la société civile doivent également faire partie de cet effort et être encouragés à s'impliquer.

Adopter une approche fondée sur les droits de l'homme pour favoriser le développement durable.

Les mesures et les politiques listées dans l'Agenda France 30 ne prennent pas suffisamment en considération l'approche des droits de l'homme. Or, chaque ODD devrait être lié à des résolutions internationales promouvant les droits de l'homme. Une étude faite par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)⁵ a montré que tous les ODD étaient soutenus par différentes conventions et résolutions.

L'Agenda France 2030 évoque l'accès aux droits de base tels que les ressources, l'eau et la nourriture, mais ne prend pas suffisamment en considération les droits humains. Les Principes Directeurs des Nations Unies sur l'Extrême Pauvreté et les Droits de l'Homme⁶ adoptés le 27 septembre 2012 par l'Assemblée Générale des Nations Unies lors de la 21ème session du Conseil des Droits de l'Homme pourraient être utilisés pour mettre en place un plan global à destination des plus pauvres.

Mieux comprendre la pauvreté. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui devrait être considéré, analysé et abordé en tant que tel⁷. Les systèmes existants ne sont pas suffisamment efficaces pour la conceptualiser et la mesurer, et constituent un véritable obstacle pour y mettre fin. Bien trop souvent, la pauvreté est perçue uniquement dans sa dimension économique. Or, les revenus ne sont pas le seul critère à prendre en compte. Il faut également considérer l'exclusion sociale, la stigmatisation, le manque d'accès aux droits fondamentaux, le manque de participation, etc... Une compréhension approfondie de la pauvreté permettrait de définir de nouveaux critères permettant de mesurer la pauvreté, faire preuve de davantage de transparence et de responsabilité au niveau des politiques pour y faire face.

Aujourd'hui, la France n'a pas éradiqué la pauvreté. Plus de trois millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté⁸. Plus de 10 % de la population dépend des allocations sociales pour survivre⁹. La pauvreté,

2- IMF <http://donnees.banquemondiale.org/region/WLD>

3 - Observatoire national de la lutte contre la pauvreté. Rapport 2016; http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ONPES_2016_bd-2.pdf

4 - C-Sud <http://ifp-fip.org/en/francais-solidarite-internationale-la-france-se-desengage-fortement/>

5 - CNCDH, Objectifs de Développement Durables et les Droits de l'Homme. Forthcoming 2016

6 - A/HRC/RES/26/3

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session26/Pages/ResDecStat.aspx>http://www.ohchr.org/Documents/Publications/OHCHR_ExtremePovertyandHumanRights_EN.pdf

7 - Dimensions de la pauvreté et comment les mesurer, projet de recherche pilote, Université d'Oxford, ATD Quart Monde, 2016.

8 - http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/06/09/droits-de-l-enfant-les-echecs-de-la-france_4649967_3224.html

9 - Agenda France 2030.

visible et non visible, doit être prise en considération. Les inégalités entre les régions, entre les centres-villes et les banlieues défavorisées doivent être abordées. Celles-ci manquent bien souvent d'équipements et de moyens.

De plus, la France ne propose pas de véritable programme pour permettre aux personnes vivant dans l'extrême pauvreté de s'en sortir. L'accès à des emplois décents payés, à une éducation de qualité pour tous, au logement pour les personnes à faibles revenus, aux soins pour tous et la participation des citoyens devraient être les étapes menant à une véritable intégration économique et sociale.

Considérer les personnes vivant dans la pauvreté comme de véritables acteurs de changement. Les personnes vivant dans la pauvreté sont trop souvent considérées comme des personnes manquant de moyens, de force et de volonté pour échapper à leur condition. Elles sont considérées comme un fardeau. N'ayant pas de voix politique ni de capital social, elles sont bien souvent oubliées par les prestataires de services et les décideurs politiques. En raison de cette négligence, les politiques et les mesures prises manquent souvent les objectifs fixés. Les politiques sociales devraient être élaborées avec les personnes vivant dans la pauvreté. Se baser sur leur résistance à la pauvreté est très constructif. Et privilégier les points de vue des personnes ayant une expérience directe de privation matérielle et sociale devrait être un fil conducteur.

S'engager à ne laisser personne de côté dans les projets de développement. L'Agenda 2030 est un projet majeur et un nouvel engagement pour parvenir à une transformation mondiale. Il a créé un réel espoir en mettant la participation des personnes vivant dans la pauvreté au cœur des efforts pour la mise en œuvre des ODD. Pour que cela soit possible, il faut repenser les connaissances, les programmes et les engagements. Cela constitue un effort considérable. Mais l'Agenda France 2030 ne semble pas avoir atteint l'ampleur de la révolution copernicienne qui serait pourtant nécessaire.

Les personnes et les pays pauvres devraient être la référence pour chaque ODD. Les objectifs ne devraient être considérés comme réalisés que s'ils atteignent le quintile le plus bas. Il manque cependant un véritable engagement financier, au niveau national et international. La Loi d'Orientation et de Programmation sur le Développement et la Solidarité Internationale (LOP-DSI) adoptée en juillet 2014¹⁰ recommande les Principes Directeurs des Nations Unies sur l'Extrême Pauvreté et les Droits de l'Homme. Elle favorise la participation des groupes vulnérables dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'analyse des projets de développement. Cette loi devrait être mise en application dans son intégralité.

La France bénéficie d'un ensemble de lois conçues pour garantir les droits économiques et sociaux¹¹, et de nombreuses aides sociales (allocation chômage, pension de retraite, revenu de solidarité active, etc.) qui constituent une bonne protection. Ces lois constituent la base de la cohésion sociale et ont été développées avec l'aide de la société civile et des ONG. Cependant, elles devraient être contrôlées en permanence, afin de s'assurer qu'elles soient véritablement mises en application. La stigmatisation associée à l'obtention de ces aides empêche les bénéficiaires potentiels de les demander. 50 % des personnes éligibles au RSA n'en ont pas fait la demande¹². Une meilleure information, une simplification des procédures et le respect de la vie privée devraient faciliter l'accès aux aides sociales.

La discrimination envers les pauvres constitue l'une des raisons pour laquelle les lois ne sont pas appliquées dans leur intégralité et n'atteignent pas leur objectif. Nous avons trop souvent été témoins de discrimination à cause de la précarité sociale. Les personnes vivant par exemple dans les quartiers pauvres se voient plus souvent refuser des embauches ; les bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle) se voient plus souvent refuser des soins ; les personnes bénéficiant d'aides se voient plus souvent refuser des logements subventionnés, etc. Les personnes vulnérables sont stigmatisées alors

10 - Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale 4 juillet 2016
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000029210384&categorieLien=id>

11 - Par exemple, La loi d'orientation contre la grande pauvreté et la précarité économique et sociale, CMU, loi sur le Droit Au Logement Opposable, la loi d'orientation et programmation pour la refondation de l'école de la République.

12 - Agenda France 2030.

qu'elles devraient être protégées contre la pauvreté. La discrimination pour cause de pauvreté empêche l'accès aux droits.

Ce phénomène a été mis en évidence et des tests aléatoires ont montré que les pauvres souffraient de discrimination¹³. En juin 2016, le Parlement français a adopté une loi reconnaissant le 21ème critère de discrimination pour cause de précarité. Cela constitue un outil puissant pour éveiller les consciences et lutter contre la discrimination. L'opinion publique et le discours public qui stigmatisent trop souvent les pauvres devraient donc évoluer peu à peu.

Assurer une éducation pour tous. Bien qu'étant gratuit et obligatoire, le système scolaire français ne parvient pas à réduire les inégalités¹⁴. Un jeune sur cinq sort du système scolaire sans diplôme ou certificat professionnel. L'éducation compétitive et sélective empêche la réussite. Le Conseil économique et social a montré que le développement des pédagogies coopératives, le renforcement des liens entre l'école et les parents, l'institutionnalisation de l'analyse des pratiques et le partage des bonnes pratiques pouvaient améliorer les performances de l'ensemble des élèves. L'apprentissage tout au long de la vie n'est pas suffisamment développé en France, alors qu'il pourrait faciliter l'accès à l'emploi.

Protéger le droit au logement. En France, 900 000 personnes sont sans logement personnel et 3,8 millions de personnes sont mal logées¹⁵. Les logements sociaux sont insuffisants et ne sont pas accessibles aux plus pauvres ou aux personnes pauvres qui travaillent. Bien d'autres droits des personnes sans-abri ne sont pas respectés. La Loi DALO¹⁶ (droit au logement opposable) donne la priorité aux personnes les plus précaires faisant une demande de logement social. Cependant, un tiers de ces personnes qui nécessite un logement d'urgence ne l'obtient pas.

Protéger le droit à un emploi décent. En France, le taux de chômage a augmenté de 10,2 % en 2016 et 700 000 personnes sont au chômage de longue durée depuis plus de trois ans. Le chômage massif mène à un vaste appauvrissement. Le chômage chez les jeunes est particulièrement néfaste. Les politiques du gouvernement devraient développer des entreprises qui favorisent la création d'emplois et soutenir celles qui sont reconnues pour être responsables sur le plan social et environnemental. Ainsi, elles favoriseraient un nouveau modèle économique qui remplacerait l'objectif de croissance par un objectif de prospérité de manière durable. Ce modèle économique est en train d'être testé en France avec le projet « Territoires Zéro chômeur de longue durée »¹⁷. Dans plusieurs régions de France, la création d'emplois à l'aide des allocations de chômage va permettre de supprimer le chômage de longue durée.

Soutenir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets en France et dans les pays les moins riches. Les personnes vivant en Europe ne semblent pas souffrir du changement climatique. Pourtant, ce sont les plus pauvres qui en subissent le plus les conséquences. Les maladies respiratoires et les pics du nombre de décès durant les épisodes de canicule touchent les plus faibles, y compris les sans-abri. Ceux qui vivent dans des logements délabrés et mal isolés sont condamnés à utiliser davantage d'énergie à un coût plus élevé. Les quartiers pauvres manquent également de transports publics, ce qui entrave les économies d'énergie.

13- On n'est pas traité comme tout le monde Discrimination et pauvreté, analyses, testings et recommandations, ATD Quart Monde, IRFRH et ISM Corum, 2013 https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2014/08/DiscriminationPauvrete_LivreBlanc.pdf

14 - CESE Une école de la réussite pour tous | Travaux Publiés | Travaux du CESE www.lecese.fr/travaux-publies/une-cole-de-la-russite-pour-tous (reussitedetous.lecese.fr)

15 - La mise en œuvre du Droit au logement opposable Ministère du logement, Fondation Abbé Pierre, CNLE, INSEE. Bilan du DALO 2012-2014, N°10.

16 - DALO Droit Au Logement Opposable La loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 <http://www.logement.gouv.fr/le-droit-au-logement-opposable-dalo>

17- <https://www.atd-quartmonde.fr/mot-cle/territoires-zero-chomeur-de-longue-duree/>

La récente loi de transition énergétique¹⁸ vise à proposer de nouvelles mesures pour faire progresser le développement durable. Des chèques énergie¹⁹ ont été créés afin de réduire les dépenses énergétiques qui augmenteront de manière inévitable. Cette mesure doit être renforcée. Il faut veiller à ce que les mesures de transition vers une économie verte ne pénalisent pas encore davantage les plus pauvres.

L'économie d'énergie demeure un défi majeur sur le long terme. Atteindre les objectifs de l'Union Européenne de 32 % en énergie renouvelable d'ici 2030 et de 55 % d'ici 2050²⁰ nécessite d'abandonner la production de carburants fossiles, d'éliminer progressivement l'énergie nucléaire et de réduire le gaspillage d'énergie. Les stratégies en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets devraient se baser sur les droits de l'homme.

Conclusion : Principes fondamentaux

S'assurer que personne n'est laissé de côté et mesurer la réussite au bénéfice atteint par toutes les composantes de la société constituent un prérequis à la réalisation d'un développement durable. Les personnes vivant dans la pauvreté doivent contribuer au développement ; leur expérience et leur savoir doivent être pleinement reconnus. Les communautés nationales et internationales doivent reconnaître que les personnes vivant dans la pauvreté détiennent une connaissance valable qui peut contribuer à la mise en place de politiques et de programmes de développement.

La mise en place des mesures et des politiques qui concernent les personnes pauvres devrait être faite avec elles. Le manque de ressources doit être abordé. Des politiques fiscales et monétaires peuvent également être menées et favoriser un système financier qui encouragerait le transfert d'une partie de l'épargne vers des besoins mondiaux.

Les représentants politiques doivent mettre en place des réformes nécessaires et justes, ainsi qu'un traitement préférentiel pour les personnes les plus vulnérables et pour les pays les moins développés. Pour cela, nous aurons besoin d'un changement radical de notre manière de penser et d'agir. Les institutions permettant la prise de décisions inclusive et participative, le suivi et l'évaluation des résultats seront nécessaires.

Le défi ne consiste pas seulement à réaliser les ODD, mais aussi, avec une toute égale importance, à marcher ensemble et à apprendre durant ce processus à penser, planifier et agir avec ceux qui sont habituellement exclus. Avec le temps, ces actions permettront de réduire les inégalités, de renforcer la démocratie et de construire la paix.

18 - <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-France-launches-its-energy->

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.doidDocument=JORFDOLE000029310724&type=general&legislature=14>

19 - Chèques énergie

20 - Accès à la Loi de l'Union Européenne; <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52011DC0885>